

Les autres tâches de la Banque nationale

1 Placement des actifs

1.1 Fondements

Pour l'essentiel, les actifs de la Banque nationale sont formés des réserves d'or et de devises ainsi que de créances libellées en francs (titres et créances résultant de pensions de titres). Ils font partie intégrante du patrimoine national de la Suisse et remplissent, sur le plan monétaire, d'importantes fonctions. Leur composition dépend principalement du régime monétaire en vigueur et des besoins de la politique monétaire.

Une part considérable des actifs détenus par la Banque nationale sert directement à la mise en œuvre de la politique monétaire. Afin d'approvisionner l'économie en monnaie centrale et de gérer les taux d'intérêt du marché monétaire, la Banque nationale achète temporairement des papiers-valeurs (pensions de titres) ou des devises (swaps) aux banques. En 2002, la gestion monétaire a reposé exclusivement sur les pensions de titres («repos»).

Les actifs de la Banque nationale qui sont utilisables pour des paiements internationaux constituent les réserves monétaires; il s'agit notamment des réserves de devises et de l'or. Pour soutenir la valeur extérieure du franc, l'institut d'émission peut en tout temps vendre des devises contre des francs. Quant à l'or monétaire, il contribue à ce que la Suisse reste solvable, vis-à-vis de l'étranger, en cas de crise.

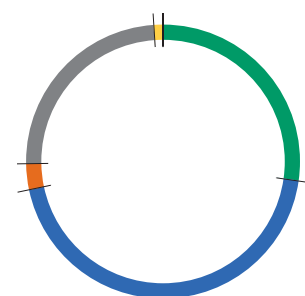
Depuis le printemps de 2000, la Banque nationale vend peu à peu la part des réserves d'or qui ne lui est plus nécessaire à des fins monétaires (voir 93^e rapport de gestion, page 51). Ces cessions sont opérées dans le cadre de l'accord conclu en septembre 1999 par quinze banques centrales européennes, accord qui est à la base de quotas annuels de vente. Le produit des ventes d'or est géré de manière distincte, mais ne figure pas séparément dans les comptes de la Banque nationale étant donné qu'il ne représente pas un patrimoine spécial au sens juridique.

Nature et but des actifs de la Banque nationale

Rôle des actifs dans le cadre de la politique monétaire

Réserves de devises et d'or

Actifs libres



Structure des actifs de la Banque nationale en pour-cent

Or	27
Réserves de devises	44
Autres actifs en monnaies étrangères	3
Actifs financiers en francs	24
Autres actifs suisses	1

Total: 116 milliards de francs (moyenne)

La loi sur la Banque nationale définit non seulement les catégories d'actifs que l'institut d'émission est autorisé à acquérir, mais aussi les instruments auxquels il peut recourir pour la gestion de ses actifs. La Banque nationale gère ses actifs de manière à assurer le meilleur rendement possible, compte tenu des dispositions légales, des limites fixées sur le plan interne pour la prise de risques et des exigences de son mandat monétaire.

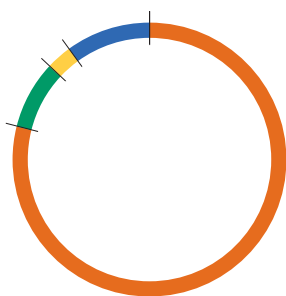
1.2 Placements de devises à caractère monétaire

Principes

La Banque nationale place ses devises à caractère monétaire – ensemble des placements en monnaies étrangères, sans la part constituée des actifs libres (voir page 55) – en papiers-valeurs sûrs et liquides et, pour une petite partie, en dépôts à terme fixe dans des banques étrangères. Elle veille à ce que des ventes puissent, au besoin, être rapidement effectuées, sans entraîner de lourdes pertes de cours. La loi sur la Banque nationale autorise celle-ci à acquérir des obligations négociables d'Etats étrangers, d'organisations internationales et de banques étrangères. Les réserves de devises ne sont pas couvertes contre le risque de change, étant donné qu'une telle couverture restreindrait leur utilisation en cas d'interventions ou de crise.

Processus de décision à trois niveaux

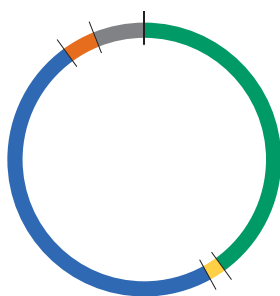
La Direction générale arrête les lignes directrices de la politique de placement, puis un comité interne ad hoc détermine, sur cette base, la part plus précise de chacune des monnaies et le risque de taux d'intérêt qui est toléré. Pour chaque monnaie, un portefeuille sert de référence. Les rendements obtenus dans la gestion des divers actifs sont comparés à ceux de ces portefeuilles de référence.



Placements de devises à caractère monétaire, selon le débiteur (sans actifs libres) en pour-cent

Titres publics 79
Titres avec garantie indirecte de l'Etat 8
Institutions monétaires 3
Banques 10

Total: 42,9 milliards de francs à fin 2002



Placements de devises à caractère monétaire, selon la monnaie (sans actifs libres) en pour-cent

Dollars des Etats-Unis 40
Dollars canadiens 2
Euros 48
Couronnes danoises 4
Livres sterling 6

Total: 42,9 milliards de francs à fin 2002

En 2002, les réserves de devises ont été réduites d'environ 1,6 milliard de francs au profit d'un accroissement des créances résultant de pensions de titres. Du côté des réserves de devises, la durée moyenne d'immobilisation des capitaux («durée») a été portée, début 2002, de quatre à cinq ans. Cet allongement, dans un environnement de baisse des taux d'intérêt, a eu des répercussions positives sur le résultat. La Banque nationale a vendu tous ses placements en yens. Pour gérer la durée, elle a recouru à des «futures», mais aussi à des swaps de taux d'intérêt. Le rendement global des placements de devises à caractère monétaire s'est inscrit à 0,4%, contre 5,2% en 2001. Ces réserves s'établissaient à 42,9 milliards de francs à fin 2002. En un an, elles ont diminué de 0,7 milliard de francs.

Résultat annuel des placements de devises à caractère monétaire
rendements en pour-cent

Portefeuille en	2000		2001		2002	
	dans la monnaie détenue	en francs	dans la monnaie détenue	en francs	dans la monnaie détenue	en francs
dollars des Etats-Unis	10,1	12,6	6,3	9,1	12,1	-7,3
euros	6,0	0,7	5,7	2,7	9,2	7,1
yens japonais	1,0	-8,1	1,9	-8,6	-	-
livres sterling	8,6	2,8	5,7	5,0	8,3	-9,3
couronnes danoises	5,5	-0,2	5,6	3,0	9,4	7,5
dollars canadiens	7,9	6,9	7,9	4,0	8,7	-0,2
Total des réserves de devises		5,8		5,2		0,4

A fin 2002, des établissements externes géraient 9,7% des réserves de devises. Les mandats de gestion permettent des placements dans des segments tels que les titres américains couverts par des gages hypothécaires et des portefeuilles d'obligations internationales. Les opérations afférentes aux réserves de devises dont la gestion est assurée par des tiers passent par une banque dépositaire spécialisée.

1.3 Obligations en francs

Principes

La Banque nationale détient une partie de ses actifs en obligations en francs. Elle gère ce portefeuille en veillant à ce que les décisions de placement ne nuisent pas à la politique monétaire ni ne tirent parti de celle-ci. Elle suit par conséquent une politique passive de placement et se conforme à un indice représentatif du marché des emprunts en francs. L'indice tient compte de tous les débiteurs autorisés par la loi sur la Banque nationale, à savoir Confédération, cantons et communes, banques et centrales de lettres de gage suisses et étrangères, Etats étrangers et organisations internationales.

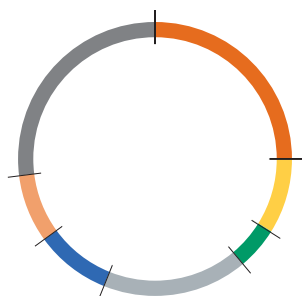
Résultat des placements

Évalué aux prix du marché, le portefeuille – sans la part constituée des actifs libres – atteignait 6 milliards de francs à fin 2002, contre 5,5 milliards un an auparavant. La durée d'immobilisation des capitaux était de 4,6 ans et correspondait ainsi à celle du portefeuille de référence. Étant donné le repli des taux d'intérêt, le rendement du portefeuille, qui était de 4,3% en 2001, a augmenté pour s'inscrire à 10% en 2002.

1.4 Prêts d'or et réserves d'or

Principes

En vertu de l'accord sur l'or que quinze banques centrales européennes ont conclu en septembre 1999, la Banque nationale est tenue de limiter ses prêts d'or à 328 tonnes, soit au niveau atteint à l'époque. A fin 2002, les prêts d'or portaient sur 254,6 tonnes. Les contreparties de la Banque nationale dans ces opérations étaient constituées d'une vingtaine d'établissements financiers suisses et étrangers. Elles versent un intérêt pour l'or mis temporairement à leur disposition.



**Titres en francs suisses
selon le débiteur**
(sans actifs libres)
en pour-cent

Confédération 25

Cantons 9

Communes 5

Centrales de lettres de gage 17

Banques 9

Organisations internationales 8

Débiteurs étrangers 27

Total: 6,0 milliards de francs
à fin 2002

Les prêts d'or ont été conclus en partie contre remise de titres en garantie. De tels gages réduisent nettement le risque de crédit, mais aussi le produit tiré des prêts. A fin 2002, les opérations couvertes par des titres représentaient 37,7% du total des prêts d'or. Elles étaient conclues essentiellement pour des durées comprises entre un et cinq ans.

**Opérations à long terme
couvertes par des titres**

En 2002, les prêts d'or ont dégagé un rendement de 1,2%. Le fort repli des taux d'intérêt appliqués aux opérations à court terme a incité la Banque nationale à réduire ses prêts non assortis d'une couverture. A la fin de l'année, la durée résiduelle moyenne des prêts d'or était de 12,3 mois.

Résultat des placements

1.5 Actifs libres

Le 22 septembre 2002, le peuple et les cantons ont rejeté tant l'initiative sur l'or que le contre-projet de l'Assemblée fédérale (voir page 47). Par conséquent, la part des réserves d'or qui n'est plus nécessaire à des fins monétaires reste pour le moment en possession de la Banque nationale, mais continue à être vendue graduellement. Le produit des ventes d'or est placé en divers actifs financiers qui sont gérés séparément. En la matière, le processus de décision est semblable à celui qui a été adopté pour le placement des réserves de devises. Un comité interne de pilotage définit, compte tenu de la stratégie de placement arrêtée par la Direction générale, des directives détaillées. Les rendements obtenus sont comparés à ceux des portefeuilles de référence.

Principes

En 2002, la Banque nationale a vendu 281,9 tonnes d'or à un prix moyen de 310,3 dollars l'once. Le produit des cessions a atteint 4,4 milliards de francs. Ainsi, 673,5 des 1300 tonnes dont la cession est prévue ont été vendues jusqu'à fin 2002. Les ventes ont eu lieu à intervalles réguliers et ont porté sur des quantités fixées de façon à ménager autant que possible le marché.

Ventes d'or

Les possibilités de couvrir l'or encore à vendre contre une évolution défavorable du prix en francs du métal précieux sont fortement limitées par l'accord de septembre 1999. La Banque nationale ne peut par conséquent éviter ce risque en recourant à des instruments dérivés. En revanche, elle peut réduire le risque de change sur le produit, en dollars, des ventes futures d'or. C'est pourquoi l'institut d'émission a vendu des dollars à terme, contre francs et euros, à hauteur de 35% du produit attendu en dollars. En 2002, ces opérations de couverture ont engendré un gain de 741,3 millions de francs du fait de la baisse du cours du dollar, alors qu'elles avaient entraîné une perte de 317 millions l'année précédente.

**Couverture d'une partie du
risque de change sur le
produit des ventes futures
d'or**

Placement du produit des ventes d'or

Le produit des ventes d'or fait l'objet de placements auprès de débiteurs de premier ordre exclusivement. Le portefeuille est constitué essentiellement d'obligations émises par des collectivités et établissements de droit public, mais aussi, pour une petite part, de dépôts à terme fixe dans des banques suisses et étrangères. A fin 2002, il comprenait des obligations en francs, pour 11% environ, des placements assortis d'une couverture contre le risque de change, pour 57%, ainsi que des placements sans couverture en euros, pour 21%, en dollars des Etats-Unis, pour 4%, et en d'autres monnaies, pour 7%. La durée du portefeuille était d'environ trois ans. Ce portefeuille a dégagé un rendement de 5,2%.

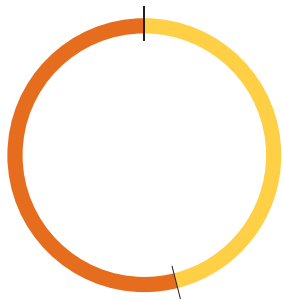
Etat des actifs libres à la fin de l'année

A fin 2002, les actifs libres, évalués aux prix du marché, se chiffraient à 21 milliards de francs; de ce montant, 9,7 milliards de francs étaient détenus sous forme d'or – quantité encore à vendre – et 11 milliards sous forme de placements en monnaies étrangères et en francs. La valeur de marché des actifs libres était supérieure de 0,7 milliard de francs à la provision pour la cession des actifs libres, provision qui s'élevait à 20,3 milliards de francs. L'écart découle du fait que les revenus tirés de la gestion du produit des ventes d'or ne sont pas attribués à cette provision.

1.6 Gestion des risques

But

La gestion des risques saisit, analyse, limite et surveille tous les risques financiers déterminants auxquels l'institut d'émission est exposé par ses activités sur les marchés de l'argent et des capitaux. Elle est axée avant tout sur les actifs qui sont gérés selon des critères de rentabilité, notamment les réserves de devises et les actifs libres. Les risques de marché, à savoir les risques de change, de taux d'intérêt et, sur l'or, de prix, revêtent une importance déterminante. En outre, la Banque nationale s'expose à certains risques de crédit dans sa politique de placement et sa politique monétaire. Les placements sont faits auprès de débiteurs bénéficiant de notations supérieures à la moyenne. Les risques sont mesurés à l'aide de méthodes et de critères habituels dans ce domaine. L'accent est mis sur les analyses de sensibilité et de «value-at-risk» en ce qui concerne les risques de marché et sur les notations diffusées par les agences spécialisées pour ce qui a trait aux risques de crédit.



Valeur de marché des actifs libres en pour-cent

Or (dont la vente est prévue) 46

Placements en monnaies étrangères et en francs 54

Total: 21,0 milliards de francs à fin 2002

Les risques sont contenus grâce à un système de lignes directrices et de limites. Les contraintes stratégiques restreignant les risques de marché sont fixées par la Direction générale, et celles qui limitent les risques de crédit, par les autorités de la Banque. Un comité interne sur les risques établit, à partir de ces contraintes, des lignes directrices concrètes et gère le processus de surveillance. Le respect des lignes directrices et des limites fait l'objet de contrôles systématiques. Les résultats des contrôles sont portés directement à la connaissance des organes concernés de direction et de surveillance de la Banque. La haute surveillance revient au Conseil de banque. Une délégation constituée de deux membres du Comité de banque est chargée spécialement du contrôle des risques.

**Limitation des risques et
procédure de contrôle**

En 2002, la Banque nationale a modifié quelque peu sa politique de placement. Dans le domaine des réserves de devises, la durée moyenne d'immobilisation des capitaux a été portée de quatre à cinq ans, au début de l'année, d'où l'exposition à des risques accrus de taux d'intérêt. Au début de l'année également, les réserves de devises détenues en yens ont été converties en placements en euros et en dollars des Etats-Unis. Pour réduire les risques de crédit, on a abaissé au cours de l'année les limites afférentes aux placements dans des banques et dans d'importants établissements hypothécaires américains. Le profil de risques sur les actifs s'est légèrement modifié, la part des risques de taux d'intérêt ayant quelque peu augmenté. Les risques découlant des cours de change et du prix de l'or ont cependant continué à jouer un rôle dominant.

Evolution des risques en 2002

Les fluctuations du produit se sont dans l'ensemble accentuées d'une année à l'autre. Les prix et cours – en particulier de l'or et des obligations – ont varié plus fortement qu'en 2001. Le net repli des rendements sur les marchés obligataires a engendré des gains de cours. Le prix de l'or en francs a lui aussi augmenté. Par contre, les cours de toutes les monnaies étrangères dans lesquelles la Banque nationale détient des placements ont faibli, d'où des pertes, avant tout sur les avoirs en dollars. Si la Banque nationale doit, étant donné son rôle, détenir ses réserves monétaires sans couverture contre le risque de change, elle peut, du côté des actifs libres, réduire fortement ce risque par des ventes à terme de devises. La couverture du risque de change ayant été accrue par rapport à 2001, la baisse du cours du dollar n'a influé que faiblement sur le résultat tiré du placement des actifs libres. Dans les risques encourus sur les actifs libres, le risque de prix sur l'or encore à vendre est resté prédominant, quand bien même la composante due au dollar est en partie couverte.

**Fluctuations plus importantes
du produit**

La Banque nationale détient la plus grande partie de ses réserves dans les monnaies et sur les marchés les plus liquides, afin de restreindre le risque de liquidité. Le risque de liquidité est ainsi réparti entre les marchés les plus importants, donc diversifié.

**Diversification du risque de
liquidité**

2 Trafic des paiements

2.1 Fondements

Aperçu

En Suisse, la Banque nationale, les banques et la Poste sont les principaux agents du trafic des paiements. L'institut d'émission approvisionne l'économie en numéraire par le truchement des banques et de la Poste. Sur le plan opérationnel, le trafic des paiements électroniques est assuré par le groupe Telekurs, une entreprise commune des banques, et par la Poste. La Banque nationale surveille le Swiss Interbank Clearing (SIC) et tient les comptes des participants. Le SIC est le plus important système de paiement en Suisse. Il sert au règlement de presque tous les engagements interbancaires, que les paiements portent sur de gros ou de faibles montants. Ce système est constamment adapté aux besoins.

2.2 Paiements sans numéraire

SIC: paiements plus nombreux, mais pour une valeur totale moindre

A fin 2002, 314 établissements étaient raccordés au SIC, contre 313 un an auparavant. En moyenne, 705 000 paiements, pour un montant de 180 milliards de francs, ont été exécutés chaque jour par le SIC. Par rapport à l'année précédente, le nombre moyen des paiements par jour a progressé de 61 000, mais la valeur de ces paiements a diminué de 2 milliards de francs.

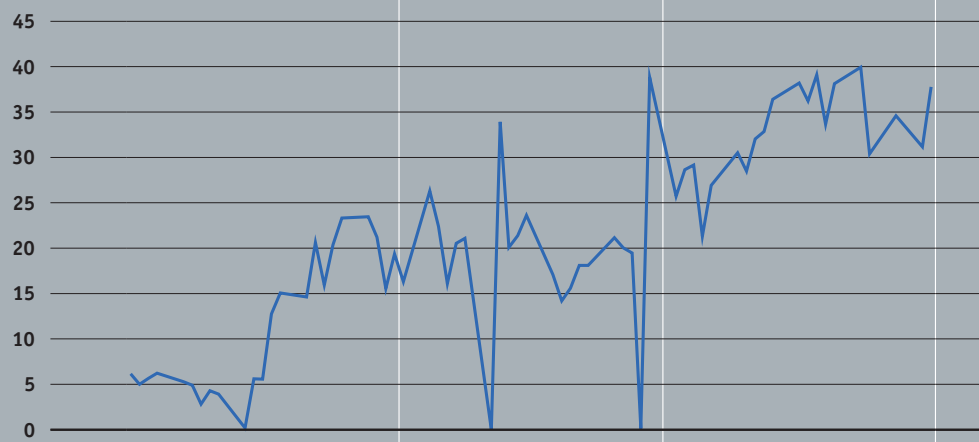
Flux de paiements dans le SIC

	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre de transactions par jour en milliers					
Moyenne	529	556	596	644	705
Maximum	1 323	1 384	1 821	2 078	1 874
Valeur des transactions par jour en milliards de francs					
Moyenne	182	170	178	182	180
Maximum	270	296	291	274	270
Détention de liquidités moyenne journalière en millions de francs					
Avoirs en comptes de virements (en fin de journée)					
	3 710	3 503	3 336	3 339	3 327
Crédits intrajournaliers		2 221	2 074	2 566	3 897

En milliards de francs

Valeurs journalières.
CLS: Continuous Linked
Settlement System.

Valeur des transactions dans le système CLS



Systèmes de paiement pour faibles montants et SIC

En 2002, les règlements effectués par le SIC au titre des systèmes de paiement pour faibles montants formaient 0,7% de la valeur totale des paiements ayant passé par le SIC. Il s'agit des prestations interbancaires suivantes: échanges de supports de données (DTA), système de recouvrement direct (LSV), retraits aux bancomats, paiements TEF/TPV par cartes de débit, encaissement de chèques, paiements aux tancomats et retraits pour alimenter la carte Cash.

Trafic des paiements en euros

Afin de pouvoir accéder au système de paiement en euros, soit à TARGET («Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer»), les banques suisses et la Poste disposent d'une banque de clearing, la Swiss Euro Clearing Bank (SECB), à Francfort-sur-le-Main. Cette dernière exploite le système euroSIC qui, dans sa conception, est semblable au SIC. La plupart des banques suisses et la Poste effectuent leurs virements en euros par l'intermédiaire de cette banque. En moyenne, ces paiements ont porté sur 1,7 milliard d'euros par jour, contre 1,5 milliard en 2001. Le nombre des paiements passant par euroSIC a augmenté pour atteindre 1,6 million; la part des paiements transfrontières était de 40%.

Lancement du Continuous Linked Settlement System

Le Continuous Linked Settlement System (CLS) est entré en service en septembre 2002. Il s'agit d'un système mondial de paiements qui traite les deux volets d'une opération de change selon le principe «paiement contre paiement», ce qui élimine le risque de règlement. Dans le système CLS, le règlement du volet en francs des opérations est possible grâce à une liaison directe entre le SIC et la CLS Bank, l'exploitante de ce système. Entre les mois d'octobre et de décembre, 1418 opérations ont été exécutées en moyenne par jour, pour un montant de 20,5 milliards de francs.

2.3 Approvisionnement en numéraire

Augmentation du numéraire en circulation

Une fois encore, la circulation des billets a progressé nettement d'une année à l'autre. Au quatrième trimestre, sa hausse a été plus faible, en pourcentage, du fait du niveau particulièrement élevé qui avait été observé un an auparavant, à l'approche de l'introduction de l'euro fiduciaire. En moyenne annuelle, la circulation des billets a augmenté de 6,4%, passant à 35,1 milliards de francs. Les deux plus grosses coupures avant tout ont atteint des sommes très élevées. Quant à la circulation des pièces, elle est restée à son niveau de l'année précédente, soit à une moyenne de 2,3 milliards de francs.

Billets de banque

La Banque nationale a mis en circulation 114 millions de billets neufs, d'une valeur nominale de 7,9 milliards de francs. Elle a retiré, pour les détruire, 116,6 millions de billets détériorés ou rappelés, d'une valeur nominale de 8,5 milliards de francs.

Dans les comptoirs de la Banque nationale, le mouvement de caisse s'est accru de 8,6% pour atteindre 135,8 milliards de francs en 2002. Les comptoirs ont repris 448 millions de billets, soit un volume supérieur de 16,7% à celui de l'année précédente, et en ont vérifié l'authenticité et la qualité. Cette évolution est due à une augmentation des opérations passées avec des entreprises spécialisées qui offrent à des tiers leurs services dans le domaine du transport de fonds et du tri du numéraire.

La réorganisation, à la Poste, des tâches en rapport avec le numéraire et l'activité, sur l'ensemble de la Suisse, des entreprises mentionnées ci-dessus ont réduit les mouvements de numéraire des agences et des correspondants, qui sont à disposition pour la reprise et la mise en circulation des billets et des pièces sur le plan local. C'est pourquoi les agences de Bellinzona et de Weinfelden ont été fermées à fin 2002. De plus en plus d'établissements financiers pouvant traiter directement avec la Banque nationale externalisent leurs activités en matière de numéraire et recourent à des entreprises spécialisées. Ces dernières concentrent leurs activités avant tout dans les agglomérations de Zurich, de Berne et de Genève et passent leurs opérations de préférence avec les services de caisse de la Banque nationale dans ces localités. C'est pourquoi les rentrées de billets ont marqué une expansion d'une année à l'autre dans les comptoirs de Berne, de Genève et de Zurich, alors qu'elles ont diminué à la succursale de Lugano.

En 2002, les comptoirs de la Banque nationale ont découvert, lors du tri des billets rentrés, 342 contrefaçons (2001: 504) et les ont remises à la police. Ce chiffre représente le dixième environ de l'ensemble des contrefaçons de billets de banque suisses découvertes en Suisse.

Mouvement de caisse en hausse

Concentration des flux de numéraire



Billets en circulation

Coupages en millions d'unités

10 francs: 57

20 francs: 58

50 francs: 34

100 francs: 72

200 francs: 26

1000 francs: 19

Moyenne annuelle

3 Statistique

Fondements

La Banque nationale recueille, auprès des banques, des négociants en valeurs mobilières, des fonds de placement et d'autres entreprises, les données qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Ces données servent à l'analyse de la politique monétaire, à l'observation de la conjoncture, à l'établissement de prévisions, à l'analyse de la stabilité systémique et à l'observation des évolutions sur les marchés financiers. La Banque nationale dresse des statistiques sur les bilans bancaires et des activités bancaires importantes, notamment les crédits, les dépôts de titres de la clientèle et le trafic des paiements. Elle collecte également des données sur les marchés des changes, de l'argent et des capitaux, avant tout sur les taux d'intérêt à court et à long terme ainsi que sur les émissions. En outre, elle établit la balance suisse des paiements et la position extérieure nette de la Suisse. Toutes les enquêtes sont préparées en collaboration avec les établissements appelés à fournir des données et adaptées, autant que faire se peut, aux normes internationales. L'augmentation sensible du nombre des séries chronologiques que gère l'institut d'émission montre l'importance accrue, prise ces dernières années, par les informations statistiques. La Banque nationale entretenait 1,3 million de séries chronologiques à fin 2002.

Diffusion des données

La Banque nationale publie les résultats de ses enquêtes et met de nombreuses données à la disposition du public, que ce soit sous forme d'imprimés ou sur Internet. Ces données entrent notamment dans le Bulletin mensuel de statistiques économiques, le Bulletin mensuel de statistiques bancaires et la publication annuelle «Les banques suisses». Elles servent également à établir les rapports que la Banque nationale publie sur la balance suisse des paiements, la position extérieure nette de la Suisse et les investissements directs.

Bulletins mensuels sur Internet

Depuis 2002, la Banque nationale met son Bulletin mensuel de statistiques économiques et son Bulletin mensuel de statistiques bancaires à disposition sur Internet, sous une forme qui permet aux intéressés de transférer sur leur ordinateur, en vue de les exploiter, des séries plus nombreuses et plus étendues que ce qui était publié jusque-là.

Enquête du FMI sur les papiers-valeurs

En 2002, la Banque nationale a participé pour la première fois à l'enquête du FMI sur les stocks de papiers-valeurs d'émetteurs étrangers dans les dépôts des résidents hors secteur bancaire. Cette enquête, coordonnée sur le plan international, doit contribuer à réduire les écarts statistiques, observés sur le plan mondial entre pays débiteurs et pays créanciers, dans les données sur les flux de capitaux et les positions créancières et débitrices. A fin 2001, les banques en Suisse géraient, pour le compte de résidents, des titres d'émetteurs étrangers totalisant 830 milliards de francs; plus de 60% de ces titres avaient été émis par des débiteurs domiciliés aux Etats-Unis, au Luxembourg, en Allemagne, aux Pays-Bas, en France et au Royaume-Uni (y compris l'île de Jersey).

Travaux préparatoires en vue de l'établissement des comptes financiers

En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique, la Banque nationale a commencé les travaux préparatoires en vue de dresser les comptes financiers. Ainsi, une lacune importante dans le système des comptes nationaux sera comblée. Les comptes financiers fournissent en outre de précieuses informations pour la conduite de la politique monétaire, étant donné qu'ils renseignent sur les flux financiers entre les secteurs économiques.

Commission de statistique bancaire

Dans la conception de toutes ses enquêtes, la Banque nationale est conseillée par la Commission de statistique bancaire. Cette dernière est formée de représentants des banques, de l'Association suisse des banquiers et de la Commission fédérale des banques. En 2002, la Banque nationale a fait appel à un groupe d'économistes bancaires et à des représentants de l'Office fédéral de la statistique en vue d'examiner des questions en rapport avec la mesure de la valeur ajoutée créée par les banques et d'autres thèmes qui touchent la place financière suisse sous l'angle macroéconomique.

La Banque nationale recueille, à la demande de la Commission fédérale des banques, des données qui servent à la surveillance bancaire. En matière de statistique bancaire et de données macroéconomiques, la Banque nationale collabore étroitement avec l'Office fédéral de la statistique, mais aussi avec la Banque des Règlements Internationaux (BRI), l'OCDE, l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) et le FMI. L'objectif de la collaboration est d'harmoniser les méthodes d'enquêtes et les analyses.

Collaboration avec des organes suisses et étrangers

4 Services rendus à la Confédération

La Banque nationale agit également en tant que banque chargée de passer des opérations pour le compte de la Confédération. La loi qui la régit définit les services à rendre à la Confédération et prévoit la gratuité pour la plupart d'entre eux. Ils englobent le trafic des paiements, le service de la monnaie, le recueil et le placement de fonds sur les marchés de l'argent et des capitaux ainsi que la garde de valeurs.

La Confédération détient ses liquidités sous forme d'avoirs à vue et de dépôts à terme fixe à la Banque nationale. Lorsqu'elle doit faire face à des resserrements de liquidités, l'institut d'émission lui facilite l'accès à des crédits bancaires à court terme. Il rémunère les dépôts à terme de la Confédération aux taux d'intérêt du marché et les avoirs à vue, jusqu'à 600 millions de francs, au taux de l'argent au jour le jour. La Poste place ses liquidités directement sur le marché monétaire.

En 2002, la Banque nationale a lancé pour le compte de la Confédération, selon la procédure d'enchères et au moyen de la plate-forme de négoce électronique Eurex Repo, 52 émissions de créances comptables à court terme (CCCT) et 15 emprunts. Les souscriptions à des CCCT ont atteint 54,7 milliards de francs, et 40,6 milliards ont été attribués. Du côté des emprunts fédéraux, les souscriptions reçues ont totalisé 9,9 milliards de francs, et 8,4 milliards ont été attribués.

Fondements

Opérations sur le marché monétaire

Emission de créances comptables à court terme et d'emprunts

Emprunts fédéraux et créances comptables à court terme sur la Confédération

	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre d'émissions¹					
CCCT	52	52	52	52	52
Emprunts fédéraux	11	10	14	14	15
Total des souscriptions en milliards de francs					
CCCT	89,4	75,7	62,7	53,0	54,7
Emprunts fédéraux ²	10,8	8,1	15,6	12,6	9,9
Total des attributions en milliards de francs					
CCCT	45,1	46,8	42,4	39,7	40,6
Emprunts fédéraux ²	5,2	4,1	9,3	7,5	8,4
Encours à la fin de l'année en milliards de francs					
CCCT	12,9	17,1	13,4	11,5	12,4
Emprunts fédéraux ³	43,3	46,5	54,1	62,1	70,2

1 Selon la date de libération
 2 Sans les tranches souscrites par la Confédération pour compte propre
 3 Y compris les tranches pour compte propre ayant été placées sur le marché par la Confédération

La Banque nationale passe une partie des opérations de paiement de la Confédération en Suisse et à l'étranger. De plus, elle tient le livre de la dette de la Confédération et assure l'administration de papiers-valeurs et d'autres valeurs pour le compte de la Confédération et d'entreprises qui lui sont proches. Sur mandat de la Confédération, la Banque nationale distribue, trie et stocke de grandes quantités de pièces de monnaie.

Services dans les domaines de la gestion, des paiements et des pièces de monnaie

5 Collaboration avec des organes de la Confédération

Sur le plan national, l'institut d'émission collabore avec le Département fédéral des finances, la Commission fédérale des banques et d'autres organes de la Confédération.

5.1 Révision partielle de la loi sur les banques

Après avoir soumis le rapport de la commission d'experts «Assainissement et liquidation de banques, protection des déposants» à une consultation (voir 94^e rapport de gestion, page 64), le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances de la préparation d'un message concernant la révision de la loi sur les banques. La Banque nationale a participé à ces travaux. Elle a examiné en particulier jusqu'à quelle somme les dépôts bancaires bénéficiant d'un privilège de faillite doivent être couverts par le système de garantie des banques et s'est prononcée pour la fixation d'un plafond de 4 milliards de francs, contre 1 milliard actuellement. Elle a salué en outre l'idée d'exiger de chaque banque de détenir en permanence des disponibilités et actifs facilement réalisables, en plus de ce qui sert à satisfaire aux dispositions légales sur les liquidités, correspondant au moins à la moitié des contributions auxquelles est tenu l'établissement. Le Conseil fédéral a approuvé, le 20 novembre 2002, le message concernant la révision de la loi sur les banques.

Assainissement et liquidation de banques, protection des déposants

5.2 Collaboration avec la Commission fédérale des banques

La Direction générale et la Commission fédérale des banques (CFB) ont eu, en 2002, deux échanges de vues sur la situation économique et les développements récents dans le secteur bancaire. En outre, les deux autorités ont participé, en étroite coopération, aux travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Au sein d'un comité de pilotage créé en 2001 et chargé de la stabilité systémique, la Banque nationale et le Secrétariat de la Commission des banques ont pu renforcer leur collaboration sur le plan technique.

Renforcement de la collaboration sur le plan technique

5.3 Fonds spécial en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin

A fin décembre 2002, le Conseil fédéral a dissout le Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin.

Créé par une ordonnance du Conseil fédéral du 26 février 1997, ce Fonds spécial avait pour but de distribuer les contributions des banques, des compagnies d'assurances, de l'industrie et de la Banque nationale aux survivants de l'Holocauste dans le besoin.

Les grandes banques, au nombre de trois à l'époque, avaient versé 100 millions de francs au Fonds. Le 31 octobre 1997, le Conseil de banque de la Banque nationale avait décidé d'apporter une contribution de 100 millions de francs. Il avait vu dans cette contribution un geste humanitaire en faveur des personnes qui avaient souffert de persécutions sous le régime national-socialiste. D'autres entreprises avaient fourni environ 70 millions de francs.

La Banque nationale a couvert, avec la Confédération et les grandes banques, les coûts d'administration et de révision du Fonds. Elle a tenu également les comptes du Fonds, à la demande de l'Administration fédérale des finances.

Le Fonds a examiné les demandes de soutien que des organisations qui se consacrent à la défense des intérêts des victimes lui ont transmises et non celles des victimes elles-mêmes. Ces organisations ont joué également un rôle clé dans la répartition des moyens financiers à disposition. Les soutiens ont cependant été versés directement aux victimes.

Les moyens financiers à la disposition du Fonds ont été distribués en majeure partie à des victimes juives de l'Holocauste. Les bénéficiaires étaient domiciliés avant tout en Europe centrale et orientale, y compris les pays de l'ex-Union soviétique, mais aussi en Israël, en Amérique du Nord, en Europe occidentale, en Australie et en Nouvelle-Zélande. A la lumière des réactions des bénéficiaires, des organisations concernées et des autorités étrangères, un bilan positif peut être tiré de l'activité du Fonds.

Rappel historique

Résultats

6 Coopération internationale

Sur le plan international, la Banque nationale coopère avant tout avec le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe des Dix (G10) – constitué de dix pays industrialisés importants et de la Suisse –, la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle collabore également en fournissant une aide technique et en offrant des possibilités de formation.

6.1 Participation au Fonds monétaire international

Le Département fédéral des finances et la Banque nationale assurent tous deux l'application du statut de membre du FMI. Ce dernier finance ses activités grâce aux quotes-parts des pays membres. La tranche de la quote-part suisse à laquelle le FMI a recouru représente la position de réserve de la Suisse. La position de réserve est financée par la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires, et la Banque nationale peut s'en servir en tout temps si elle a besoin de réserves monétaires. La position de réserve de la Suisse s'inscrivait à 1410 millions de DTS à fin 2002, contre 1258,7 millions un an auparavant (la valeur du DTS, ou droit de tirage spécial, est déterminée au moyen d'un panier de monnaies constitué du dollar des Etats-Unis, de l'euro, du yen japonais et de la livre sterling; à fin 2002, le DTS valait 1,89 franc). Sa sensible augmentation est due principalement aux tirages opérés par le FMI pour aider le Brésil, l'Uruguay et la Turquie à surmonter des crises financières.

La Banque nationale a fourni la contribution de la Suisse au compte de prêts de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC, précédemment FASR II). Cette facilité a permis d'octroyer des crédits de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays en développement à faible revenu. Les divers tirages ont une durée de dix ans et sont remboursables par tranches, la première intervenant cinq ans et demi après le versement. La Confédération garantit à la Banque nationale le remboursement dans les délais des crédits FRPC, y compris le paiement des intérêts. Après le dernier tirage effectué par le FMI en 2001, la ligne de crédit ouverte par la Suisse, soit 151,7 millions de DTS, était entièrement utilisée. A fin 2002, une première tranche de 2,9 millions de DTS a été remboursée.

Comme les moyens financiers à disposition au titre de la FRPC étaient entièrement utilisés à fin 2001 et que la FRPC ne deviendra opérationnellement autonome qu'à partir de 2005, il était nécessaire de mettre sur pied un financement intermédiaire, la FRPC intérimaire. La Banque nationale a participé au financement du capital à hauteur de 250 millions de DTS, mais au maximum de 6,25% de l'ensemble des contributions bilatérales. Cette ligne de crédit est soumise à des conditions identiques à celles qui s'appliquent à la FRPC. En décembre 2002, le FMI a fait un premier tirage de 6,07 millions de DTS sur la ligne de crédit ouverte par la Suisse.

Position de réserve de la Suisse

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) – Remboursement d'une première tranche

Premier tirage au titre de la FRPC intérimaire

6.2 Participation au Groupe des Dix

La Banque nationale prend part aux séances des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des Dix (G10) et participe à plusieurs groupes de travail.

Dans son message du 20 novembre 2002, le Conseil fédéral a soumis aux Chambres fédérales le projet d'arrêté fédéral sur la reconduction de la participation de la Suisse aux Accords généraux d'emprunt (AGE) du FMI. La Suisse est associée aux AGE depuis 1964 déjà et en est membre depuis 1984. La Banque nationale a qualité d'institution participante. Les AGE permettent au FMI, lorsque ses propres ressources financières sont insuffisantes, de mobiliser 17 milliards de DTS en vue de prévenir ou de dénouer une crise exceptionnelle qui constitue une menace pour le système monétaire international. La ligne de crédit ouverte par la Banque nationale est de 1020 millions de DTS. Les AGE ont toujours été conclus pour une durée de cinq ans. Aussi, tous les cinq ans, la reconduction de la participation de la Suisse a-t-elle fait l'objet d'une décision des Chambres fédérales. Selon le projet d'arrêté fédéral, le Conseil fédéral pourra à l'avenir décider, en accord avec la Banque nationale, des futures reconductions de la participation de la Suisse aux AGE. Les actuels AGE arriveront à leur terme à fin 2003.

Le 20 novembre 2002, le Conseil fédéral a approuvé la reconduction, pour une période de cinq ans, de la participation de la Suisse aux Nouveaux accords d'emprunt (NAE) du FMI. Entrés en vigueur en 1998, les NAE en cours arriveront à expiration à fin 2003. Grâce aux NAE, les ressources mises à la disposition du FMI, sur la base des AGE, pour des situations de crise sont portées de 17 milliards à 34 milliards de DTS, donc doublées. Les pays des AGE et quatorze autres (pays industrialisés et économies émergentes) participent aux NAE. La ligne de crédit de la Banque nationale – dans le cas des NAE également, celle-ci a le statut d'institution participante – est de 1557 millions de DTS. Elle constitue le plafond de la contribution suisse aux AGE et aux NAE, les deux possibilités n'étant pas cumulables. Sur le plan suisse, la règle appliquée à la reconduction de la participation aux NAE est prévue dorénavant pour les AGE également.

Le 20 novembre 2002, le Conseil fédéral s'est déclaré favorable à l'entrée de la banque centrale du Chili en tant que nouvelle institution participante aux NAE. Depuis la mi-février 2003, le Chili participe aux NAE à hauteur de 340 millions de DTS. Comme l'ensemble des ressources mises à la disposition du FMI sur la base des AGE et des NAE reste inchangé à 34 milliards de DTS, les lignes de crédit ouvertes par les autres participants ont été réduites en conséquence; la ligne de crédit de la Banque nationale a été ainsi ramenée à 1540 millions de DTS.

En 2002, le G10 a examiné diverses questions afférentes au système financier international. Les discussions ont porté en particulier sur l'élaboration de clauses d'action collective à introduire dans les contrats de dettes obligataires de débiteurs souverains. De telles clauses fixent une procédure permettant de restructurer, par une décision prise à la majorité des créanciers, la dette d'un émetteur souverain en demeure. Des thèmes tels que la procédure de mise en faillite d'établissements financiers du secteur privé dans divers pays et l'influence de mesures de politique générale sur la stabilité du système financier ont été également au cœur des discussions.

Reconduction de la participation de la Suisse aux AGE du FMI

Reconduction de la participation de la Suisse aux NAE du FMI

Approbation par le Conseil fédéral de la participation du Chili aux NAE

Activités du G10

6.3 Participation à la Banque des Règlements Internationaux

Organes siégeant à la BRI

Les gouverneurs des banques centrales des pays du G10 et de la Banque centrale européenne se rencontrent régulièrement à la BRI pour procéder à des échanges d'informations. En outre, des représentants de la Banque nationale participent aux travaux de quatre comités permanents qui siègent à la BRI, à savoir le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, le Comité sur le système financier mondial et le Comité des marchés (précédemment: Comité sur l'or et les changes).

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire: recommandations en matière de fonds propres ...

Dans ses travaux, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a mis une nouvelle fois l'accent sur la révision des recommandations en matière de fonds propres à l'intention des banques opérant sur le plan international. Il s'est penché en particulier sur le traitement des risques opérationnels, des créances titrisées et des créances sur les petites et moyennes entreprises et sur les particuliers. En octobre, le Comité a publié l'ensemble des règles sur la couverture minimale en fonds propres. Il a mené une étude d'impact quantitative, en étroite collaboration avec des autorités nationales et des banques, afin d'évaluer l'incidence des règles proposées. Au deuxième trimestre de 2003, le Comité soumettra à consultation une version révisée du nouvel accord. Il prévoit de mettre définitivement au point le nouvel accord au quatrième trimestre de 2003, de sorte que la nouvelle réglementation pourra entrer en vigueur dans tous les pays à fin 2006.

... et autres travaux

Le Comité de Bâle a examiné également plusieurs questions en rapport avec la stabilité du système bancaire international. Il a soumis à consultation en particulier une version révisée des méthodes de gestion et de surveillance des risques opérationnels. En outre, il a publié des recommandations, à l'intention des autorités de surveillance, sur le traitement de banques en difficulté.

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement a publié deux rapports. Le premier est une sorte de manuel pour la vérification du respect des recommandations relatives aux systèmes de règlement des opérations sur titres. Il a été rédigé en collaboration avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs. Quant au second rapport, il est consacré au rôle des banques centrales dans les systèmes de paiement pour faibles montants. Il en ressort que, face aux questions soulevées par les systèmes de paiement pour faibles montants, les banques centrales n'ont pas une attitude homogène, alors qu'elles sont toutes fortement impliquées dans les systèmes de paiement pour gros montants.

Comité sur le système financier mondial

Le Comité sur le système financier mondial a axé ses travaux sur la stabilité des marchés financiers, en particulier dans les économies émergentes. En outre, il a rédigé des rapports sur le marché des risques de crédit, dont l'importance augmente, et sur les répercussions de la présence accrue d'investisseurs institutionnels.

Comité des marchés

Le Comité des marchés suit avant tout les évolutions sur les principaux marchés financiers. Il coordonne les préparatifs en vue de la prochaine enquête sur les marchés des changes et des produits dérivés. En 2002, le chef du 3^e département de la Banque nationale a assuré la présidence du Comité.

6.4 Crédits d'aide monétaire

Sur la base de l'arrêté fédéral sur la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales, la Banque nationale participe à des opérations de soutien en faveur de pays ayant des problèmes de balance des paiements. Les crédits sont financés par la Banque nationale, la Confédération garantissant le remboursement des crédits et le paiement des intérêts. En 2002, aucun nouveau crédit n'a été versé. Ainsi, le crédit d'aide à la balance des paiements accordé à la Bulgarie subsistait à la fin de l'année. Ce crédit de 14,3 millions d'euros arrivera à échéance en 2007.

Aucun nouveau crédit d'aide monétaire

6.5 Aide technique et formation

La Banque nationale a renforcé, en 2002, l'aide technique en faveur d'autres banques centrales. Elle y a affecté plusieurs collaborateurs. Comme précédemment, les pays constituant le groupe suisse dans les institutions de Bretton Woods en ont été les principaux bénéficiaires. La banque centrale d'Azerbaïdjan a reçu une aide dans des domaines tels que la mise en œuvre de la politique monétaire et les travaux en rapport avec le numéraire. La banque centrale de Yougoslavie a bénéficié de conseils dans le placement des réserves monétaires, et celle de la République kirghize, dans l'informatique, la gestion du numéraire et le développement du système financier. La Banque nationale a également conseillé les banques centrales de Jamaïque et du Liban dans la modernisation de leurs systèmes de paiement, du Vietnam, dans des questions d'organisation, et de Tanzanie, dans la planification à court terme des liquidités. En outre, d'autres instituts d'émission ont reçu des soutiens dans divers domaines où la Banque nationale dispose de connaissances particulières.

Extension

6.6 Centre d'études de Gerzensee

Le Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la Banque nationale, a mis sur pied, en 2002, sept cours pour des collaboratrices et collaborateurs de banques centrales étrangères. Ces cours ont porté sur la politique monétaire, les marchés financiers et la réglementation bancaire. Au total, 187 personnes provenant de 98 pays les ont suivis.

Cours pour collaborateurs de banques centrales étrangères

En outre, le Centre d'études a organisé deux conférences scientifiques sur la politique monétaire et deux symposiums d'été sur les marchés financiers et la théorie économique. Des chercheurs de renommée internationale y ont participé.

Conférences scientifiques internationales

Le Centre d'études a proposé également des cours pour doctorants. Donnés par d'éminents professeurs, ces cours ont permis à des étudiants d'universités suisses d'acquérir des connaissances scientifiques très pointues dans les principaux domaines des sciences économiques.

Cours pour doctorants